

Informations concernant la réalisation de tests antigéniques rapides à sucer chez les enfants des crèches de la Sarre dans le cadre de la pandémie de corona

Chers parents,
Chers titulaires de l'autorité parentale,

Le gouvernement de la Sarre souhaite contribuer à la protection de la santé des enfants, de leur famille et du personnel pédagogique dans le cadre de la lutte contre la pandémie afin de maintenir l'offre de prise en charge dans sa globalité. Pour cela, il propose un test facultatif dans les crèches durant l'automne et l'hiver. Les tests sont facultatifs et peuvent être réalisés par les parents à la maison ou préférablement dans les crèches.

Des tests antigéniques à sucer et des tests antigéniques nasaux sont mis à disposition gratuitement à cet effet. Le test antigénique à sucer n'étant pas un test grand public, il doit uniquement être réalisé par du personnel formé. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu des tests antigéniques nasaux grand public pour tester les parents. Votre établissement vous fournira un lien vers une vidéo explicative à ce sujet.

Réalisation du test

Les tests antigéniques rapides à sucer offrent une solution simple, facile et inoffensive qui est très bien acceptée par les enfants en âge d'aller à la crèche. Ils ne nécessitent aucun prélèvement désagréable dans le nez ou dans le nasopharynx. Les enfants peuvent réaliser ces tests eux-mêmes et les tout-petits peuvent être assistés ou accompagnés par le personnel pédagogique présent sur place ou par d'autres personnes formées. Le prélèvement de l'échantillon s'effectue simplement en suçant un « écouvillon » et peut donc être encadré comme un jeu.

Les tests sont réalisés deux jours par semaine. L'établissement vous indiquera les jours choisis.

Ces tests sont des tests professionnels certifiés CE qui ont été testés par l'Institut fédéral allemand des médicaments et des dispositifs médicaux (le BfArM). Ils ne contiennent naturellement pas de substances dangereuses.

Un écouvillon de la forme d'une petite éponge (une « sucette ») est remis à votre enfant. Il la place dans sa bouche afin que l'éponge s'imprègne de salive. Cette « sucette » n'a pas de goût et après le test, elle est replacée dans le flacon auquel elle se rattache. Le résultat est disponible en bout de 10 minutes.

Résultat du test

Si le résultat est négatif, il est très probable que l'enfant n'est ni infecté ni contagieux. Si le résultat s'avère positif, votre enfant est soupçonné d'être infecté par le coronavirus. Vous en serez alors informé par la crèche. Dans ce cas, une personne doit venir chercher votre enfant.

Parallèlement à cela, notre établissement a pour obligation d'informer l'agence de santé du résultat positif de votre enfant conformément aux dispositions de la loi allemande relative à la protection contre les contaminations (article 6, paragraphe 1, point 1, lettre t et article 8, paragraphe 1, point 7). Pour cela, nous devons transmettre différents renseignements comme votre nom, le nom de votre enfant, votre adresse, votre numéro de téléphone et la date du test à l'agence de santé afin qu'elle puisse vous contacter.

Votre enfant doit s'isoler à votre domicile (il doit rester à la maison et il ne doit pas avoir de contact avec l'extérieur ou avec d'autres personnes) jusqu'à ce que l'agence de santé vous contacte. Vous serez ensuite informé sur la conduite à tenir par l'agence de santé.

En principe, un autre test (test PCR) est ensuite réalisé pour confirmer le résultat. Si l'agence de santé impose une quarantaine et si vous devez garder votre enfant à la maison pour cette raison, vous pouvez le cas échéant faire valoir votre droit à une indemnité journalière pour garde d'enfant malade (congé sans solde aux termes de l'article 45, paragraphe 2a, du Code allemand de la sécurité sociale V) ou à une indemnité pour perte de salaire conformément à la loi allemande relative à la protection contre les infections.

Formulaire de consentement

La méthode de test employée ne présente pratiquement pas de risques et est particulièrement adaptée aux enfants. Le test est très bien accepté par les enfants lorsqu'il est associé à un jeu au cours de la journée. Pour donner votre consentement afin que votre enfant participe aux tests décrits ci-dessus, veuillez remettre le formulaire de consentement rempli et signé à la crèche. Vous pouvez vous rétracter à tout moment. Si votre enfant refuse de sucer l'écouvillon de test, il va de soi qu'il n'est en aucun cas forcé à le faire et qu'il est dispensé de test ce jour-là.

Si vous souhaitez décliner les tests « sucettes » non invasifs réalisés dans l'établissement, vous avez la possibilité de recourir aux solutions de dépistage proposées dans tout centre de dépistage ou d'effectuer un autotest grand public certifié chez vous. Vous devez ensuite nous remettre une déclaration sur l'honneur prouvant par écrit que le test a été réalisé.

Actuellement, cet autotest grand public est toutefois uniquement disponible sous la forme d'un « test nasal » plus désagréable pour les tout-petits. Ces tests sont des tests grand public qu'il est permis d'effectuer chez soi.

Sans participation aux tests réguliers réalisés deux fois par semaine, si des cas d'infection sont avérés au sein de l'établissement, l'établissement court le risque d'une mise en quarantaine par l'agence de santé. En prenant part aux tests qui vous sont proposés, vous pouvez donc aider à empêcher l'apparition d'un foyer d'infection plus important dans l'établissement et ainsi permettre que l'offre de prise en charge soit assurée avec fiabilité.

Nous vous remercions de votre coopération.